



Réunion du Conseil Général (24 et 25 juillet 2023)

**Déclaration de S.E Laouali LABO, Ambassadeur/Représentant permanent du Niger
auprès de l'OMC au titre du point 6 de l'ordre du jour : Défis liés au commerce des
pays les moins avancés et voie à suivre : Proposition de mesures de transition en
douceur de l'OMC en faveur des pays retirés de la catégorie des PMA –
(WT/GC/W/807/Rev.2)**

Madame la présidente,

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par Djibouti au nom du groupe des PMA.

Pour rappel, il convient de relever qu'à la CM11 en 2017, les Ministres des PMA avaient instamment demandé la création d'un mécanisme de transition en douceur de l'OMC pour soutenir les PMA après leur sortie de la catégorie. Récemment, au paragraphe 276 du programme d'Action de Doha pour les PMA, l'ONU a appelé les partenaires de développement et les partenaires commerciaux des PMA, ainsi que ceux du système des Nations Unies, à prendre des mesures de soutien spécifiques en vue d'une sortie durable et irréversible des PMA de la catégorie.

Nous discutons de cette proposition en présence depuis 2020 et notons qu'elle a reçu un large soutien de la part des Membres en général. Notre groupe a travaillé sans relâche et s'est attendu à une décision favorable à la MC12 que nous n'avons malheureusement pas pu encore obtenir.

Toutefois, au paragraphe 5 du document final de la CM12, les ministres reconnaissent clairement les défis, y compris la perte des mesures internationales de soutien liées au commerce après le reclassement, et reconnaissent l'importance des mesures de l'OMC pour les relever, ce qui dénote de l'existence d'une reconnaissance du bien-fondé de la requête et d'une volonté politique à la prendre en compte.

Notre proposition actuelle est un effort dans ce sens et le Groupe des PMA s'est efforcé d'intégrer de manière pragmatique les préoccupations des autres Membres.

L'annexe 1 de la communication est un appel à accorder aux PMA des préférences commerciales unilatérales pendant une période supplémentaire après le retrait de la catégorie. Nous demandons au Conseil général d'approuver l'Annexe-1 dans les brefs délais.

L'annexe 2 propose des discussions et des travaux techniques au sein du sous-comité des PMA sur l'extension des traitements spéciaux spécifiques aux PMA pendant une période limitée après la graduation. Nous ne demandons pas de créer de nouvelles flexibilités car il est là question de dispositions déjà existantes dans les différents accords de l'OMC.

Nous demandons au Conseil général de confier au sous-comité un mandat clair pour examiner l'annexe 2 de la proposition des PMA et élaborer des recommandations et faire rapport au Conseil Général avant la fin de cette année, comme demandé par le coordinateur du groupe des PMA.

Nous soulignons que les PMA représentent environ 14% de la population mondiale mais ne représentent qu'environ 2% du PIB mondial et moins de 1% du commerce mondial, et qu'on ne peut parler d'OMC inclusive ni de commerce accessible pour tous en continuant à ignorer et à exclure cet important pourcentage de la population mondiale et les 46 membres qu'il représente.

Comme vous le savez aussi, la graduation du jour au lendemain ne résoudra pas les défis hérités des PMA, notamment ceux liés à la vulnérabilité naturelle et structurelle, à la pauvreté, aux inégalités de genre, aux transformations structurelles et à une capacité productive insuffisantes, aggravés par la pandémie de COVID-19 et la situation géopolitique actuelle.

Comme nous le savons aussi, tous les PMA vont graduer tôt ou tard. L'objectif de la communication principale et redondante des PMA est l'établissement d'un mécanisme de transition en douceur à l'OMC qui assure la prévisibilité et la certitude aux PMA sortis de la catégorie, et partant, une consolidation de leur participation au commerce international qui peut être bénéfique pour tout le commerce mondial.

L'extension du traitement actuel des PMA pendant quelques années supplémentaires après le reclassement n'aura qu'un impact négligeable sur le commerce mondial en termes d'effort. Et disposer d'un tel mécanisme enverrait également un signal fort de solidarité avec les PMA et d'attachement au renforcement du multilatéralisme de la part de l'ensemble du système commercial mondial.

Nous demandons instamment à tous les membres de l'OMC appuieront notre appel à prendre les décisions qui s'imposent en faveur des PMA.

Je vous remercie